

YERRES

Exécutif

de la

19/9.

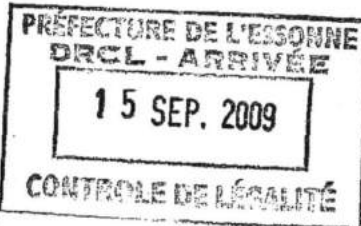
le 14/9/09
Le Maire

HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services

N° tél. : 01.69.49.76.57

N/Réf. : NDA/ED/MR



ARRÊTÉ N° 2009/377

(série A)

OBJET : Arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Arlette FEMERY, Conseillère Municipale

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la charge de travail assurée par les Adjoints ne leur permet pas de recevoir de nouvelles délégations,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Arlette FEMERY, Conseillère Municipale, est déléguée pour toutes les questions relatives aux Loisirs.

Article 2 : En cette qualité, elle aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.

Article 3 : Cette délégation prendra effet à compter de la publication et de la transmission du présent arrêté au représentant de l'Etat.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressée.

Fait à Yerres, le 10 Septembre 2009



Le Député-Maire

Nicolas Dupont-Aignan
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98



La douceur de vivre